







## CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

Document Code: **PX-GM-GUI-900110**

Keywords: *Code d'éthique et de conduite ; prévention des délits ; comportement éthique*

Abstract: Code d'éthique et de conduite de Medgaz

ALL INFORMATION WITHIN THIS DOCUMENT IS THE CONFIDENTIAL PROPERTY OF MEDGAZ UNLESS ANOTHER SOURCE IS SHOWN AND IS SUBJECT TO RETURN ON DEMAND. IT MUST NOT BE REPRODUCED WITHOUT PRIOR WRITTEN CONSENT.

|                 |                          |             |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|-----------------|--------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                 |                          |             |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|                 |                          |             |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|                 |                          |             |  |  |  |  |
| B2              | Revision of the document | 31/03/2017  | JF                                                                                  | NO                                                                                    | MH                                                                                    | MT                                                                                    |
| B1              | Issued for approval      | 02/11/2016  | JF                                                                                  | NO                                                                                    | MH                                                                                    | MT                                                                                    |
| A1              | First issue              | 10/11/2015  | -                                                                                   | JF                                                                                    | -                                                                                     | MT                                                                                    |
| <b>Revision</b> | <b>Description</b>       | <b>Date</b> | <b>Originated</b>                                                                   | <b>Checked</b>                                                                        | <b>Q. Check</b>                                                                       | <b>Approved</b>                                                                       |

| DOCUMENT CHANGE RECORD |          |                                                                                   |                |
|------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Version                | Date     | Reason for change                                                                 | Pages affected |
| B1                     | 15/01/16 | Approval Version.<br>Format update and general review                             | All            |
| B2                     | 31/03/17 | Change Medgaz staff → People connected with Medgaz.<br>Remove “employé de medgaz” | 4, 14<br>16    |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |
|                        |          |                                                                                   |                |

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION .....                                                                                              | 4  |
| 2. PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES .....                                                                                                  | 4  |
| 3. NORMES DE CONDUITE .....                                                                                                        | 5  |
| 3.1 Engagement en Faveur des Droits de l'Homme.....                                                                                | 6  |
| 3.2 Égalité des Chances et Non-Discrimination.....                                                                                 | 6  |
| 3.3 Sécurité et Protection de l'Environnement.....                                                                                 | 7  |
| 3.4 Formation .....                                                                                                                | 7  |
| 3.5 Image et Réputation de l'Entreprise.....                                                                                       | 7  |
| 3.6 Utilisation et Protection des Actifs de l'Entreprise.....                                                                      | 7  |
| 3.7 Conflits d'Intérêts .....                                                                                                      | 8  |
| 3.8 Activités Professionnelles Étrangères à MEDGAZ .....                                                                           | 8  |
| 3.9 Relations avec les Gouvernements et les Autorités.....                                                                         | 9  |
| 3.10 Cadeaux et Autres Avantages .....                                                                                             | 9  |
| 3.11 Transparence de l'Information .....                                                                                           | 9  |
| 3.12 Protection des Données à Caractère Personnel .....                                                                            | 10 |
| 3.13 Informations Réservées et Confidentielles .....                                                                               | 10 |
| 3.14 Relations avec les Clients, les Fournisseurs et les Sous-Traitants .....                                                      | 10 |
| 3.15 Concurrence Loyale et Défense de la Concurrence .....                                                                         | 11 |
| 3.16 Mesures Contre les Pots-de-Vin et la Corruption .....                                                                         | 11 |
| 3.17 Prévention du Blanchiment des Capitaux et du Financement du<br>Terrorisme.....                                                | 11 |
| 4. CADRE POUR LA PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES .....                                                                                 | 12 |
| 5. DIFFUSION ET RESPECT DU CODE .....                                                                                              | 13 |
| 6. COMITÉ D'ÉTHIQUE: SUPERVISION, RESPECT DU CODE ET<br>TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS D'IRRÉGULARITÉS (CANAL DE<br>SIGNALEMENT)..... | 13 |
| 7. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....                                                                                           | 14 |
| ANNEXE 1. ACCUSÉ DE RÉCEPTION .....                                                                                                | 15 |
| ANNEXE 2. LETTRE DE CONFIDENTIALITÉ .....                                                                                          | 16 |

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent Code d'Éthique et de Conduite de la société Medgaz, S.A. (dénommée ci-après Medgaz) a pour objet de définir la déontologie et les valeurs qui doivent présider au comportement éthique de chacun des membres du Conseil d'Administration, dirigeants, employés et toutes autres personnes (dénommés ci-après les Personnes concernées) dont les activités sont expressément assujetties au Code d'Éthique et de Conduite de Medgaz dans le cadre des relations et interactions de cette dernière avec tous ses groupes d'intérêts (employés, clients, fournisseurs, collaborateurs externes, actionnaires, institutions publiques et privées et, plus généralement, avec la société).

Ce présent Code d'Éthique et de Conduite est fondé sur la définition de la Mission et de la Vision de Medgaz, qui consistent en ce qui suit :

- *Mission* : Définir, bâtir et mettre en œuvre un système de gazoducs sous-marins reliant l'Algérie à l'Europe via l'Espagne, qui constitue la voie d'approvisionnement la plus directe et économique de l'Europe en gaz naturel.
- *Vision* : En faire bénéficier le consommateur final et permettre la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto en mettant à la disposition du consommateur une énergie propre : le gaz naturel.

Le Code d'Éthique et de Conduite de Medgaz est fondé sur le principe de diligence raisonnable que l'entreprise applique en matière de prévention, détection et éradication des irrégularités liées au non-respect des normes internes en vigueur, dont celles qui constituent des délits pénaux. L'entreprise considère que, dans tous ces domaines, la diligence consiste notamment à définir et à mettre en œuvre des modèles de contrôle analysant régulièrement les risques liés aux différents aspects traités dans le présent Code, à garantir la connaissance des normes au sein de l'organisation, à définir des responsabilités et à mettre en place des procédures permettant de signaler en toute confidentialité et de remédier aux irrégularités décelées. L'entreprise considère que les procédures qu'elle a mises en œuvre, dont le Modèle de Prévention et de Détection des Délits conforme à la réglementation actuelle en matière pénale, lui permettent de répondre à tous ces éléments.

Les personnes liées à l'entreprise qui enfreindront le Code d'Éthique et de Conduite de Medgaz feront l'objet de mesures disciplinaires dont la nature dépendra de la qualification du délit commis, et qui pourront aller jusqu'au licenciement. Ces mesures seront également appliquées à toute personne ayant ordonné ou approuvé les infractions concernées et qui, bien qu'en ayant connaissance, n'auront pas pris les mesures qui s'imposent pour y remédier.

## 2. PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES

Medgaz attend de toutes les Personnes concernées par le présent Code qu'elles respectent au minimum, en toutes circonstances, les valeurs et principes déontologiques énumérés ci-dessous :

- **INTÉGRITÉ** : Conduite des Personnes concernées conforme à un comportement éthique, loyal, honnête et de bonne foi.

- **HONNÊTETÉ** : Rejet de la corruption sous toutes ses formes, publique et privée, active et passive.
- **RESPECT** : Tolérance et défense de la diversité des personnes (et en particulier de la diversité de culture, de sexe, de race, de religion, d'orientation sexuelle, etc.).
- **TRANSPARENCE** : Facilités d'accès des groupes d'intérêt, en temps et forme voulus, aux informations importantes, véridiques, claires et complètes concernant les activités, les politiques et la gestion de Medgaz, afin de développer des relations fondées sur la confiance et la bonne foi.
- **RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION** : Observation des dispositions générales applicables et de la réglementation interne de Medgaz.
- **SÉCURITÉ** : La sécurité en tant que priorité fondée sur l'engagement de protéger tous les professionnels avec lesquels nous entretenons des relations, dont les employés de Medgaz et des entreprises sous-traitantes, les fournisseurs, les distributeurs et nos clients, et de garantir l'intégrité des installations et des processus. Avancer vers l'excellence en faisant de la prévention notre meilleure stratégie de défense contre les risques et rester vigilants à tous les niveaux, y compris au-delà du domaine du travail.
- **DURABILITÉ** : Promouvoir la continuité de l'activité de l'entreprise dans le temps en renforçant notre engagement à l'égard de la protection de l'environnement et du bien-être de la société, en particulier à Almería et en Algérie, où nous sommes présents, et entretenir des relations fondées sur l'éthique et la transparence avec les groupes d'intérêt (employés, clients, fournisseurs, actionnaires, administration publique, associations, syndicats, etc.).
- **AMÉLIORATION CONTINUE** : Promouvoir le développement et la rétention des talents et du savoir, atteindre l'excellence, agir avec efficacité et fiabilité dans le cadre de nos opérations, dans le respect de la réglementation et en mettant en œuvre des mesures efficaces pour prévenir d'éventuels comportements irréguliers.
- **SOLIDARITÉ** : Travailler en équipe dans l'intérêt global de Medgaz, par le biais de la coopération entre services et en collaboration avec les clients et les fournisseurs, en faisant preuve d'une attitude positive envers les autres.

### 3. NORMES DE CONDUITE

Les normes définies dans les paragraphes suivants de ce point 3 ne revêtent pas un caractère exhaustif mais constituent plutôt une simple référence de conduite standard. Les personnes qui sont assujetties à ces normes éthiques sont tenues de les respecter en toutes circonstances. En cas de doute, elles doivent s'adresser au Comité d'Éthique constitué à cet effet, à travers les canaux internes prévus, afin qu'il définisse la marche à suivre.

Le Comité d'Éthique, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration de Medgaz, a pour responsabilités la promotion, le suivi et le contrôle du respect des valeurs, principes et normes de conduite définis dans le Code d'éthique et de conduite, ainsi que la recherche approfondie de solutions aux dilemmes déontologiques soulevés, le traitement des signalements d'irrégularités qui lui sont adressés et le soutien à la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires dans chaque cas.

Le Comité d'éthique assure en outre en permanence la supervision de la conception et de la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de contrôle, de recherche et de formation des Personnes concernées par ce Code, afin d'éviter d'éventuels comportements irréguliers de ces dernières pouvant engager la responsabilité de Medgaz ou avoir des conséquences négatives pour la réputation de cette dernière.

### **3.1 Engagement en Faveur des Droits de l'Homme**

Les actes et pratiques de Medgaz sont conformes aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. De même, son comportement est conforme aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Medgaz déclare plus particulièrement son respect à l'égard des personnes là où elle exerce ses activités, ainsi que son rejet catégorique du travail des enfants et de toute autre forme d'exploitation professionnelle.

Les Personnes concernées par ce Code doivent veiller à tout moment au respect de des droits susvisés dans l'exercice de chacune de leurs activités.

### **3.2 Égalité des Chances et Non-Discrimination**

Medgaz promeut la non-discrimination fondée sur la race, la nationalité, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'idéologie, la religion ou toute autre condition personnelle, physique ou sociale, ainsi que l'égalité des chances.

Les Personnes concernées par ce Code doivent s'abstenir de tout acte ou comportement impliquant une discrimination quelle qu'elle soit. Tout cas de discrimination doit être communiqué sans délai au Comité d'éthique.

Medgaz promeut l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'accès à l'emploi, de formation, de rémunération et de hiérarchie et promotion professionnelles. Les Personnes concernées par ce Code doivent faire preuve de respect les unes envers les autres, en toutes circonstances.

Medgaz rejette toute manifestation de violence, harcèlement physique, sexuel, fondé sur le sexe, psychologique, moral, abus d'autorité au travail et tout autre comportement pouvant créer un climat d'intimidation ou outrageant.

Toute Personne concernée par ce Code qui serait témoin ou victime de l'un quelconque des comportements susvisés, est tenue d'en informer sans délai le Comité d'éthique par le biais de l'un des canaux internes prévus à cet effet, afin que ce dernier puisse prendre les mesures pertinentes.

### **3.3 Sécurité et Protection de l'Environnement**

Les Personnes concernées par ce Code doivent veiller à leur propre sécurité et observer plus particulièrement les normes internes et externes relatives à la sécurité et la santé dans le travail, afin d'éviter et de minimiser les dangers et les accidents du travail.

Les Personnes concernées par ce Code doivent en outre veiller au respect des normes, des politiques et des procédures de protection de l'environnement contenues dans la législation en vigueur et la réglementation interne de Medgaz.

Medgaz promeut la prévention des risques en matière de sécurité et de protection de l'environnement, ainsi que la formation de toutes les Personnes concernées par ce Code dans chacun de ces domaines.

### **3.4 Formation**

Medgaz promeut la formation de ses employés. Les programmes de formation prônent l'égalité des chances et le développement des carrières professionnelles, et contribuent à la réalisation des objectifs de Medgaz. Les Personnes concernées par ce Code doivent prendre part activement aux plans de formation que Medgaz met à leur disposition et assurer la mise à jour de leurs connaissances et compétences, afin d'être en mesure de s'acquitter le mieux possible de leurs fonctions.

### **3.5 Image et Réputation de l'Entreprise**

Les employés de Medgaz doivent tout mettre en œuvre pour préserver l'image et la réputation de Medgaz dans le cadre de chacune de leurs interventions professionnelles. Ils doivent en outre veiller au respect et à une utilisation correcte et appropriée de l'image et de la réputation de l'entreprise par les employés des sous-traitants, les fournisseurs et les entreprises collaboratrices.

### **3.6 Utilisation et Protection des Actifs de l'Entreprise.**

Medgaz met à la disposition des Personnes concernées par ce Code les ressources nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle. Les Personnes concernées par ce Code s'engagent à faire un bon usage de ces ressources et à les conserver en faisant preuve de la plus grande diligence dans ce domaine.

Les Personnes concernées par ce Code ne doivent pas utiliser les ressources que Medgaz met à leur disposition à des fins personnelles, extra-professionnelles ou pour exercer des activités ne relevant pas de l'intérêt de l'entreprise.

En particulier, les Personnes concernées par ce Code :

- ne peuvent pas utiliser la marque, le logo ou tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de Medgaz à des fins personnelles.
- doivent utiliser les systèmes de Medgaz, tels que le téléphone, l'accès à Internet, le courrier électronique ou toute autre application leur permettant d'exercer les fonctions inhérentes à leur poste, dans le respect des procédures de sécurité des systèmes mis en place par Medgaz.
- ne peuvent pas dévoiler, conserver, diffuser, télécharger ou distribuer du matériel qui s'avérerait menaçant, faux, diffamatoire, obscène ou qui pourrait, de quelque façon que ce soit, constituer un délit ou avoir un impact négatif sur la réputation et la bonne image de Medgaz.

### 3.7 Conflits d'Intérêts

En cas de conflit d'intérêts quel qu'il soit, les Personnes concernées par ce Code doivent s'acquitter des obligations suivantes :

- **Indépendance** : Les Personnes concernées par ce Code doivent éviter les situations pouvant entraîner un conflit réel ou potentiel entre leurs intérêts personnels (économiques ou non) et ceux de Medgaz.
- **Abstention** : Les Personnes concernées par ce Code doivent s'abstenir d'intervenir ou d'exercer une influence quelle qu'elle soit sur la prise de décisions dans des domaines susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts.
- **Communication** : Les Personnes concernées par ce Code doivent communiquer sans délai au Comité d'éthique l'existence d'éventuels conflits d'intérêts.

En particulier, toute Personne concernée par ce Code entretenant directement ou indirectement, par l'entremise d'une personne apparentée, des relations financières ou patrimoniales avec des actionnaires ou des associés dans le cadre d'une activité quelle qu'elle soit, ou avec des fournisseurs, des concurrents ou des clients de Medgaz dans le cadre de ses relations professionnelles, est tenue d'en informer sans délai et par écrit le Comité d'éthique, ce dernier étant habilité dans ce cas à prendre les mesures nécessaires pour garantir comme il se doit les intérêts sociaux de Medgaz.

### 3.8 Activités Professionnelles Étrangères à MEDGAZ

Les Personnes concernées par ce Code ne peuvent pas assurer la prestation de services de main-d'œuvre ou professionnels (pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui) auprès de sociétés ou entités autres que Medgaz, dès lors qu'ils constituent une concurrence déloyale à l'égard de Medgaz. Les Personnes concernées par ce Code doivent en outre mettre toutes leurs compétences professionnelles et déployer leurs meilleurs efforts personnels au service de l'exercice de leurs fonctions.



### **3.9 Relations avec les Gouvernements et les Autorités**

Les Personnes concernées par ce Code doivent agir dans le respect le plus strict des lois des pays dans lesquels Medgaz est présente et éviter tout comportement qui, bien que n'allant pas à l'encontre de la loi, pourrait porter préjudice à la réputation de Medgaz vis-à-vis des autorités, gouvernements, organismes ou communautés du pays concerné.

### **3.10 Cadeaux et Autres Avantages**

Les Personnes concernées par ce Code ne peuvent ni accepter ni offrir des cadeaux ou autres avantages qui, compte tenu de leur valeur ou des circonstances dans lesquelles ils seraient réalisés, dépasseraient les limites du raisonnable selon les coutumes et pratiques locales. Cette interdiction s'applique notamment lorsque le bénéficiaire du cadeau est une personne qui, de par sa position, pourrait exercer une influence directe ou indirecte sur des décisions ayant trait à Medgaz, dont des opérations de l'entreprise, l'achat et la vente de biens, d'équipements ou de services, et/ou la délivrance de rapports, de concessions ou d'autorisations.

Les Personnes concernées par ce Code qui recevraient des présents, des dons, des cadeaux ou des propositions dépassant les limites de la prudence ou les us et coutumes du lieu concerné, doivent en informer le Comité d'éthique.

Sans préjudice des dispositions du paragraphe précédent (dont l'éventuelle obligation de refuser le cadeau ou de le remettre à Medgaz), l'acceptation de tels cadeaux sera considérée comme une cause d'abstention du bénéficiaire dans tous les dossiers, procédures ou décisions dans lesquels la personne offrant le cadeau aurait un intérêt direct ou indirect.

### **3.11 Transparence de l'Information**

La transparence de l'information est un principe essentiel qui doit régir l'action de Medgaz et des Personnes concernées par ce Code. Toutes les informations qui sont communiquées à des tiers doivent être transparentes dans la mesure du possible, selon les circonstances de chaque cas.

Les informations financières relatives à Medgaz doivent donner une image fidèle du résultat de ses opérations et de sa situation financière et patrimoniale, conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux normes internationales d'information financière applicables.

Les Personnes concernées sont tenues d'appliquer toutes les procédures de contrôle interne mises en œuvre par Medgaz pour assurer la conformité des informations publiées.

Ce principe de transparence est également applicable à la politique de communication interne de Medgaz.

### **3.12 Protection des Données à Caractère Personnel**

Medgaz est tenue de respecter la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et, plus particulièrement, de protéger les données que lui confient ses employés, clients et fournisseurs.

Les Personnes concernées par ce Code qui ont accès à ces données dans l'exercice de leur activité professionnelle, s'engagent à les utiliser de manière appropriée, à garantir leur confidentialité et à respecter les droits légitimes des personnes qui en sont titulaires.

### **3.13 Informations Réservées et Confidentielles**

Toutes les informations qui appartiennent ou sont confiées à Medgaz sont considérées, d'une manière générale, comme des informations réservées, confidentielles et/ou à usage interne, à l'exception de celles qui relèvent du domaine public. Toutes les Personnes concernées par ce Code sont tenues d'observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations susvisées et doivent s'abstenir de les dévoiler ou de les diffuser en interne comme en externe.

Toute divulgation ou utilisation d'informations à des fins personnelles va à l'encontre du présent Code et constitue un manque de loyauté à l'égard de Medgaz, laquelle se réserve le droit d'intenter les poursuites jugées nécessaires dans ce cas.

En cas de cessation de la relation de travail ou professionnelle, toutes les informations doivent être restituées à Medgaz, y compris les documents et moyens ou dispositifs de stockage d'information, ainsi que les informations sauvegardées sur le matériel informatique des Personnes concernées par ce Code, qui restent dans tous les cas soumises au devoir de confidentialité.

### **3.14 Relations avec les Clients, les Fournisseurs et les Sous-Traitants**

Pour s'acquitter de son engagement de qualité totale, Medgaz mobilise les ressources nécessaires pour atteindre l'excellence et prend les mesures pertinentes pour s'assurer que sa politique de qualité est appliquée par toutes les Personnes concernées par le présent Code.

Les Personnes concernées par ce Code doivent établir avec les clients des relations commerciales durables, fondées sur l'intérêt des parties et sur une attitude permanente de service, tout en faisant preuve d'un sens profond de l'honnêteté, de la responsabilité professionnelle et du travail bien fait, afin d'instaurer des rapports basés sur la confiance et le respect mutuel.

Medgaz doit adapter ses processus de recrutement de fournisseurs et sous-traitants aux critères d'objectivité et d'impartialité et éviter tout conflit d'intérêts ou favoritisme dans le cadre desdits processus de recrutement.

Les Personnes concernées par ce Code s'engagent à respecter les procédures internes relatives aux procédures d'adjudication, dont les procédures d'agrément des fournisseurs et sous-traitants.

### **3.15 Concurrence Loyale et Défense de la Concurrence**

Medgaz s'engage à livrer une concurrence loyale sur les marchés et à ne pas faire de publicité mensongère ou dénigrante à l'égard de ses concurrents ou de tiers.

Medgaz s'engage à respecter le libre-échange au profit des consommateurs et des usagers, et à observer strictement la réglementation relative à la défense de la concurrence. Les Personnes concernées par ce Code doivent éviter tout comportement constituant ou pouvant constituer une collusion, un abus ou toute autre forme de restriction de la concurrence.

### **3.16 Mesures Contre les Pots-de-Vin et la Corruption**

Les Personnes concernées par ce Code ne peuvent en aucun cas proposer ou effectuer, directement ou indirectement, des paiements en espèces, en nature ou sous toute autre forme, à toute personne physique ou morale étant au service d'une entité publique ou privée quelle qu'elle soit, dans le but :

- d'obtenir ou maintenir de manière illicite toute activité commerciale ou avantage pour elles-mêmes ou pour une tierce personne.
- de faire en sorte que cette personne physique ou morale abuse de son influence réelle ou apparente afin de se voir accorder de manière illicite par une entité publique ou privée quelle qu'elle soit une quelconque activité commerciale ou avantage.

### **3.17 Prévention du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme**

Medgaz s'abstiendra de collaborer de quelque façon que ce soit avec des personnes et/ou des entités ayant pour objectif le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme.

Les Personnes concernées par ce Code doivent s'abstenir de proposer, promouvoir ou faire en sorte que Medgaz puisse prendre part à toute sorte d'opérations commerciales ou de toute autre nature dont elles savent ou supposent qu'elles visent à introduire dans le système économique des fonds issus d'activités illégales, en dissimulant leur provenance.

Medgaz s'abstiendra de posséder, d'utiliser ou de transmettre tous biens trouvant leur origine dans des activités illégales.

Medgaz s'abstiendra de prendre part à toutes activités ayant pour objet de collecter, distribuer ou fournir des fonds pour financer des actes et/ou des organisations terroristes.

Toute Personne concernée par ce Code ayant décelé des indices de paiements irréguliers, de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, doit en informer le Comité d'éthique à travers les canaux de communication internes prévus à cet effet.

#### 4. CADRE POUR LA PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES

Pour agir comme il se doit, chacun d'entre nous doit suivre les règles indiquées ci-dessous et se poser les questions suivantes :

- Identifier le fait, la décision ou le problème :
  - Est-ce que ce que l'on me demande de faire pourrait, à mon sens, ne pas être correct?
  - Ai-je connaissance d'agissements vraisemblablement illicites ou non éthiques de la part d'employés de Medgaz ou d'une entreprise cliente ?
  - Ai-je des doutes quant à la bonne voie à suivre, d'un point de vue éthique, dans le cadre de la décision que j'ai à prendre ?
- Réfléchir avant de prendre une décision :

Résumez et cernez précisément le problème auquel vous êtes confronté.  
Posez-vous les questions suivantes :

  - Quelle est l'origine du dilemme auquel je suis confronté ?
  - Quelles sont les alternatives et les conséquences ?
  - Quelles sont les personnes concernées ?
  - À qui puis-je demander conseil ?
- Comment agir :
  - Déterminez votre responsabilité.
  - Analysez tous les faits et informations pertinents.
  - Déterminez quelles sont les politiques ou les normes professionnelles de Medgaz que vous devez appliquer.
  - Évaluez les risques et étudiez comment vous pouvez les minimiser.
  - Demandez-vous quelle est la meilleure mesure possible.
  - Demandez à nouveau conseil à la personne appropriée.
- Valider la décision avant d'agir :
  - Analysez les questions éthiques à prendre en compte.
  - Appliquez les valeurs de Medgaz à votre décision.
  - Assurez-vous que vous avez respecté les politiques de Medgaz, la législation et les normes professionnelles.
  - Demandez à des personnes compétentes de vous donner leur avis concernant la décision que vous avez prise.
- Agir en confiance :
  - Communiquez la décision et vos raisonnements aux personnes concernées.

- Faites le point sur les leçons que vous en avez tiré et faites-en profiter les autres.

### 10 questions pour agir de façon éthique

Si vous ne savez pas quoi faire dans une situation ou circonstance nouvelle, posez-vous les questions suivantes :

1. Est-ce contraire aux normes professionnelles ou de Medgaz ?
2. Est-ce correct ?
3. Est-ce légal ?
4. Y aura-t-il des répercussions négatives pour moi ou pour Medgaz ?
5. Qui d'autre pourrait être concerné (autres personnes au sein de Medgaz, clients, etc.) ?
6. Aurais-je honte de la façon dont j'ai agi si les autres le savaient ?
7. Y a-t-il une solution alternative qui ne pose pas de problème d'éthique ?
8. Que se passerait-il si les faits étaient divulgués par les médias ?
9. Que passerait de tout cela une personne raisonnable ?
10. Pourrai-je dormir tranquille ?

## 5. DIFFUSION ET RESPECT DU CODE

Le présent Code sera distribué et diffusé auprès des Personnes Concernées, à travers les canaux de communication habituels. La responsabilité générale concernant ce Code incombe au Comité d'Éthique, lequel est habilité à le modifier et à procéder régulièrement à sa mise à jour sur l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Tout manquement aux dispositions du présent Code peut non seulement être considéré, le cas échéant, comme une infraction au droit du travail, mais aussi entraîner l'application de sanctions ou l'exigence de toutes autres responsabilités, de quelque nature que ce soit, pouvant exister.

Le présent Code est disponible sur le site Internet de Medgaz, afin d'assurer sa diffusion en externe.

## 6. COMITÉ D'ÉTHIQUE: SUPERVISION, RESPECT DU CODE ET TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS D'IRRÉGULARITÉS (CANAL DE SIGNALEMENT)

Tel qu'il est indiqué au point 3 ci-dessus, Medgaz a constitué un Comité d'Éthique qui a notamment pour mission d'exercer les fonctions suivantes :

- a) Promouvoir la diffusion de ce Code d'Éthique et de Conduite dans l'ensemble de l'organisation.
- b) Porter conseil en matière d'interprétation et d'application de ce Code d'Éthique et de Conduite.

- c) Proposer des actions et des mécanismes de contrôle visant à étendre, superviser et contribuer, le cas échéant, à l'application du présent Code.
- d) Veiller à ce que tous les employés de Medgaz et les tiers puissent signaler en toute confidentialité toute violation de ce Code d'Éthique et de Conduite.
- e) Statuer ou, le cas échéant, proposer les décisions pertinentes, conformément au principe de la présomption d'innocence, sur les signalements d'irrégularités allant à l'encontre du présent Code d'Éthique et de Conduite et, le cas échéant, transmettre les infractions détectées à la Direction Générale de la Société en vue de l'adoption des mesures pertinentes.
- f) Veiller à ce que les employés ou tiers ayant signalé de bonne foi des manquements présumés au présent Code d'éthique et de conduite, ne puissent faire l'objet de représailles.
- g) S'il le juge utile, soumettre aux organes de direction de Medgaz des recommandations concernant la sauvegarde, le développement et l'application du présent Code d'éthique et de conduite.
- h) Proposer toutes modifications et développements jugés pertinents du présent Code d'Éthique et de Conduite.
- i) Répondre aux demandes d'information externes à l'organisation concernant la mise en œuvre du présent Code d'Éthique et de Conduite.
- j) Tenir un registre statistique des actions mises en œuvre.

Toutes les personnes liées de manière directe ou indirecte à MEDGAZ sont habilités à saisir le Comité d'Éthique en cas de doute concernant l'interprétation des règles de conduite contenues dans le présent Code. Ces personnes sont en outre tenues d'informer le Comité d'Éthique lui-même, par courrier électronique à l'adresse suivante [ethics@medgaz.com](mailto:ethics@medgaz.com), de bonne foi et sans craindre de représailles à leur rencontre, de tout manquement aux dispositions du présent Code observé dans l'exercice de leur activité professionnelle.


Les communications adressées au Comité d'Éthique sont traitées en toute confidentialité, dans le respect des dispositions de la Loi Organique relative à la Protection des Données à Caractère Personnel.

## **7. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**


Le contenu du présent Code sera mis à jour et révisé régulièrement afin de répondre aux besoins de Medgaz et aux changements inéluctables de la société en général et de Medgaz en particulier.

La première édition du Code d'éthique et de conduite de Medgaz, S.A. a été approuvée par le Conseil d'Administration de Medgaz, S.A. au cours de sa séance tenue en date du 31 Mai 2016. Elle entrera en vigueur le lendemain de son approbation.

**ANNEXE 1. ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                            |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>ACCUSÉ DE RÉCEPTION</b> | PX-QH-PRC-900110/01 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                            | PX-QH-NOT-YYMMDD    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                            | Date: DD/MM/AAAA    |
| <p>A l'attention de : Directeur des Ressources Humaines</p> <p>DE : _____<br/>(Nom et prénom en majuscules)</p> <p>Par la présente, le soussigné accuse réception du Code d'Éthique et de Conduite, déclare l'avoir lu et compris et accepter son contenu, et s'engage à en appliquer et respecter les termes et conditions.</p> <p>Signé : _____</p> <p>Date : _____</p> <p><i>(Veuillez remplir le présent accusé de réception et le remettre au Directeur des Ressources Humaines dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date à laquelle il vous a été remis).</i></p> <p><b>L'ENTREPRISE</b></p> |                            |                     |

**ANNEXE 2. LETTRE DE CONFIDENTIALITÉ**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                  |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>LETTRE DE CONFIDENTIALITÉ</b> | PX-QH-PRC-900110/02 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                  | PX-QH-CRT-YYMMDD    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                  | Date: DD/MM/AAAA    |
| <p>Par la présente, le soussigné s'engage à observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations auxquelles il a accès dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, et des informations détenues par d'autres employés.</p> <p>Ces informations s'étendent également à toutes les négociations, transactions et autres matières confidentielles relatives aux relations entre Medgaz et ses clients, fournisseurs, et à toutes les matières considérées comme confidentielles par la direction de la Société, à moins que le soussigné soit expressément mandaté ou autorisé à dévoiler des détails concernant ces questions par le conseil d'administration ou par la personne concernée, ou s'il en a l'obligation conformément à la loi ou aux dispositions du présent Code d'Éthique et de Conduite.</p> <p>Pour s'acquitter comme il se doit de son devoir de confidentialité, le soussigné s'engage à faire preuve de la plus grande diligence quant à la protection des informations confidentielles qui lui sont confiées, afin de s'assurer qu'elles ne puissent tomber entre les mains de personnes autres que les intéressés qui sont autorisés à en prendre connaissance.</p> <p>Le Code d'Éthique et de Conduite de Medgaz et les manuels contenant les procédures et politiques internes font état dans le détail des normes de conduite qui doivent être appliquées dans les relations entre l'entreprise et ses employés. Chaque employé est en outre tenu de s'acquitter strictement de tous autres engagements particuliers pouvant être établis au sein de chaque division ou service de l'entreprise, ou découlant d'accords conclus avec des clients ou personnes ou entités autres que l'entreprise.</p> <p>Après l'extinction de sa relation avec Medgaz, le soussigné s'engage à n'emporter aucun document, support électronique ou autre matériel considéré comme confidentiel conformément aux termes susvisés, et à ne dévoiler aucune information confidentielle dont il pourrait avoir connaissance.</p> <p>Signé : _____</p> <p>Date : _____</p> <p><i>(Veuillez remplir le présent accusé de réception et le remettre au Directeur des ressources humaines dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date à laquelle il vous a été remis).</i></p> <p><b>L'ENTREPRISE</b></p> |                                  |                     |